truction et en présence de témoins dut faire des excuses à son voisin qui lui avait rendu service quelques jours auparavant.

L'achat d'un revolver

M. Thilloy, sans se soucier du danger qui l'entourait et des conséquences que pouvait lui attirer sa bienveillance a été, en effet à Arras, le 6 juin, quelques jours après le crime chez un armurier de la rue Thiers acheter un revolver et six cartouches pour Bussy. Nous avons contrôlé ce renseignement. M. Glorian, armurier, nous a déclaré qu'en effet, il avait vendu à M. Thilloy, un revolver. M. Thilloy était accompagné de sa femme. Il assura le commerçant qu'habitant à 30 mètres de la maison du crime il devait s'armer pour se protéger le cas échéant.

A L'Arbret, nous avons pu savoir que ce revolver avait été acheté par M. Thilloy, pour le compte de M. Louis Bussy. Ce dernier a fait aux gendarmes une déclaration qui est fort intéressante et qui a été consignée dans un procès-verbal que M. le juge d'instruction a reçu. Bussy renouvelle ses accusations contre le voisin, d'après le bruit qui court dans le pays.

Un lambeau de chemise près du lieu du crime

Samedi dernier un espoir a couru dans le pays à la suite de la découverte d'un lambeau de chemise à 200 mètres du lieu du crime.

M. Leu, garde champêtre de la Herlière, trouva en effet, vers 9 h. 30, derrière un silo de betterave, en bordure du chemin de Saint-Martin, un lambeau de chemise ; il s'agissait du col d'une partie du devant et d'une partie du dos ; la pointure inscrite était : 36. On remarqua également des taches, taches de peinture.

M. le chef de gendarmerie Derommelaere se rendit vite à l'endroit indiqué. Après enquête, on sut bientôt que ce morceau de chemise appartenait à M. Léonce Bécart qui l'avait jeté là après avoir nettoyé un semoir à engrais. A cette découverte, M. Louis Bussy, qui suit l'enquête avec un intérêt fort louable, assistait.

On a peur, dans le pays

Dans le pays l'émotion est si grande que chacun s'enferme avec précaution. Des femmes dont les maris ne sont pas encore rentrés vers la nuit préfèrent stationner dehors avec leurs enfants que de rester dans leur habitation. Des revolvers ont été achetés à Arras chez des armuriers car l'on craint d'être attaqué.

Dans une pâture de M. Cauwet, une herse fut retournée et jetée dans une baie. Aussitôt les gendarmes furent appelés pour élucider la chose. Le moindre bruit cause de la frayeur, la plus petite chose apporte chez les habitants de L'Arbret un légitime effroi.

Heureusement les gendarmes parcourent nuit et jour le pays et cela rassure ceux qui ont peur.

Les recherches continuent

M. Cociani, commissaire divisionnaire de la deuxième brigade mobile s'est rendu mercredi après-midi à Arras et dans le bureau de M. Masson, juge d'instruction, chargé de l'information du triple assassinat de l'Arbret, il a tenu une conférence avec ce dernier.

M. Cociani a précisé au juge certains points de l'enquête menée par MM. Droiton, Mangé et Feissal. Des mesures ont été arrêtées et l'on se rend compte que la brigade n'a pas perdu de vue cette affaire, bien au contraire. Le commissaire de la brigade mobile et les inspecteurs continuent leurs recherches dans la région. A. T.

Une grave affaire de récupération jugée à Boulogne-sur-Mer

Six acquittements, une condamnation

Le tribunal de Boulogne vient de rendre son jugement dans la grave affaire de récupération découverte à la suite de la plainte de la direction de l'artillerie à Douai. Il a acquitté M. Goodsir, originaire de l'Ecosse, ainsi que MM. Spreux, de Valenciennes ; Delève, de Flers-en-Escrebieux ; Decoberl, de Lomme-lez-Lille ; Eugène Mazelier, de Lille et Mme Willems, de Berck-sur-Mer. Les tréfileries du Havre qui, pour le compte d'une entreprise d'Arras réclamaient 310.000 francs de dommages-intérêts ont été déboutées.

L'anglais Herbert Locke chez qui furent découverts les tuyaux de canalisation, les fusées, etc., appartenant à l'Etat, a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

Le Ministère des Travaux publics (service des régions libérées) a obtenu 97.101 francs 60 de dommages et intérêts ; le Ministère de la Guerre 6.801 fr. 25 de dommages et intérêts, la Maison Goden And Sons a été déclarée civilement responsable.

M. Ch. Picot, ancien inspecteur général des Finances, victime d'un dramatique accident

M. Charles-Georges Picot, ancien inspecteur général des Finances, président du Conseil d'administration du Crédit Industriel et Commercial, a été victime, hier matin, d'un accident dramatique, au cours duquel il a été tué sur le coup.

M. Picot quittait son appartement, 101, rue de Prony, il se pencha par-dessus la balustrade de l'escalier pour voir si l'ascenseur était au rez-de-chaussée. L'ascenseur descendait sans bruit de l'étage supérieur. M. Picot a eu la tête broyée et la colonne vertébrale fracturée. La dépouille mortelle a été aussitôt ramenée au domicile de la victime.

Le défunt était né à Paris, le 27 avril 1856. Son père était M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques ; sa mère, Mme Marthe de Montalivet, fille du comte de Montalivet, pair de France, ministre de Louis-Philippe.

M. Charles-Georges Picot laisse trois fils et trois filles.

PHOTOGRAVURE
TOUS GENRES DE CLICHES pour Annonces et Catalogues
TRAIT - SIMILI-GRAVURE -- --- sur Zinc et sur Cuivre
LA Presse Populaire 186bis, Rue de Paris, LILLE
EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE

Le concours des 5 plus beaux jardins ouvriers du Nord

Les visites du jury dans la banlieue lilloise

L'ouvrier doit connaître la douce joie de vivre et la Fédération des Jardins Ouvriers a voulu que le travail de la terre lui procure la distraction la plus saine et la plus agréable qui soit. La culture du jardin est à la fois reposante, éducative et profitable, et un des principaux résultats est d'opérer chez lui une véritable transformation morale.

Les visites du jury pour le concours destiné à primer les plus beaux de ces jardins se sont continuées dans la banlieue lilloise.

A Pont de Nieppe

Une réception nous était réservée où nous reconnaissons M. Letutour, président de l'A.J.O., M. Poissonnier, adjoint, et vice-président : MM. Colsne et Vanhoeke. Allocution de M. Poissonnier. Nous visitons les jardins de MM. Meauxonne, Letutour, Vendenabeille, Delende et Cuyelle ; jardins dont le but essentiel est le rendement.

A Pérenchies

Rien ne manquait à l'aimable réception de M. Max Descamps, administrateur des Etablissements Agache ; M. Bouchery, maire, et MM. Thibault et Wagnon. M. Descamps remercie avec beaucoup de naturel le jury et la presse, et M. le maire souligna l'œuvre sociale accomplie par la Fédération.

Les jardins de MM. Ardens, Forbé, Bailleul, Lemoine et Jonckère sont les prototypes des jardins ouvriers. Grande variété, poussée jusqu'aux dépens du rendement, mais tout n'est qu'ordre, discipline et propreté, et les rangées mêmes sont étiquetées avec la terminologie adéquate.

A Lambersart (Etabl. Crépy)

Accueil particulièrement cordial de M. Vancebenbergue, administrateur de l'établissement, et de M. Herbaut, directeur technique, où là aussi on fit bien les choses. Les jardins de MM. Smaggue, Hanquart, Léon Herbaut, Glorieux et Bouchard nous donnèrent le spectacle d'un bel ensemble très décoratif, intelligemment et artistiquement ordonné.

A noter l'idée judicieuse de faire établir dans le groupe des jardins des baraquements pour outils, des sablières pour les enfants et un hangar pour servir d'abri en cas de pluie.

A Lambersart (communaux)

MM. Mabille de Poncheville, maire, et Soyez adjoint, nous présentent les jardins de MM. Montagne (jardin bien fleuri, clôturé en fer peint d'un bleu d'une excellent effet), Truvost, Venkerkove, Theilliez et Sohier. Jardins de petite production, mais soignés avec un goût sûr.

A Lomme (F. Delsalle)

Reçue par M. Stahl, administrateur des Etablissements Delsalle, nous ne pouvons qu'admirer les jardins de MM. Laisne et Grolbue, résultat d'un gros effort louable en tous points.

A Lomme (Leurent)

MM. Ph. Leurent et Maurice Descamps nous conduisent aux jardins de MM. Descamps, Delest, Cousin, Lambrin et Lefrançois, fruit du travail opiniâtre d'ouvriers dont la bonne volonté est admirable.

A Canteleu

M. Carette, directeur de la Cotonnière Lilloise, nous fait voir les jardins de MM. Rogerman, Bonnaerens, Laneere et de Mlle Walreeve. Bel ensemble, joli effet des baraques peintes en blanc et liseré vert avec à l'entrée un rond-point décoré, un massif fleuri avec art.

A Loos (Etabl. Thiriez) banlieue d'Esquermes

M. Guy Thiriez, vice-président de la Société des J.O., et M. Raillard, secrétaire, sont heureux de nous montrer les magnifiques résultats obtenus.

Les jardins de MM. Wallez, Firmin, Largillière, Duriez, Warembourg, Legrand et Laland sont les plus beaux d'une vraie cité de jardins coupés d'une belle allée très large, laquelle est garnie de rosiers sarmenteux palissés sur fil de fer. Multiples variétés de légumes.

A Loos (Imp. Danel)

M. Lisgre, président, nous fait les honneurs des jardins de MM. Lagrezas, Delaval et Cousin. Jardins bien francs d'espèce et aux belles promesses de rendement.

Programme de ce jour : Départ Lille 8 h. ; Lesquin 8 h. 15 ; Raismes 10 h. ; Anzin 11 h. ; Valenciennes 13 h. ; Anzin (Escaut et Meuse) 15 h. ; Ascq 17 h. 30 ; Annappes 18 heures.

FRED.

Le tragique effondrement d'un immeuble en ciment armé près de Constantine

Les travaux de déblaiement des décombres de [l'im]meuble en construction qui s'est effondré sur la route de Mansourah, ont été poursuivis toute la nuit avec une grande activité. De puissantes lampes électriques éclairent les sauveteurs. Des équipes de soldats se relaient toutes les six heures. Deux corps ont pu être dégagés pendant la nuit. On sait que neuf ouvriers ont été tués et huit blessés.

L'enquête immédiatement ouverte sur les causes de la catastrophe est activement menée. Les magistrats ont fait placer sous scellés les éléments utiles pour l'information judiciaire qui est ouverte. Quant aux causes de la catastrophe, plusieurs hypothèses sont envisagées. Il semble se confirmer ce qui a déjà été dit, à savoir : que l'effondrement a commencé par l'étage supérieur. Le poids de celui-ci tombant sur les planchers des étages inférieurs a provoqué leur chute et, finalement, l'effondrement de tout l'immeuble.

La discussion de la Loi sur la propriété commerciale hier, à la Chambre

Mercredi matin, la Chambre reprend la discussion de la loi sur la propriété commerciale.

L'article 3 est adopté. Il prévoit que, **sauf accord entre les parties, la durée du nouveau bail sera égale à la durée du bail précédent, sans toutefois pouvoir dépasser neuf ans. Le locataire qui aura occupé antérieurement au bail en cours, pourra exiger un bail d'une durée égale à la durée de l'occupation, sans que cette durée puisse dépasser neuf ans. Les autres conditions proposées par le propriétaire ou par le locataire dans un légitime intérêt seront laissées à l'appréciation des arbitres, en cas de désaccord, à l'appréciation du tribunal, sauf à en tenir compte dans la détermination du prix. De plus, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas accord entre les arbitres, l'affaire reviendra à la requête de la partie la plus diligente devant le président du tribunal, qui statuera après en avoir conféré avec les arbitres et entendu les parties.**

La Chambre adopte ensuite l'art. 4 qui fixe **les conditions auxquelles sera accordée l'indemnité d'éviction au locataire, si le renouvellement du bail lui a été refusé.**

Sur l'art. 5 **fixant les conditions dans lesquelles le propriétaire peut exercer son droit de reprise,** on repousse par 375 voix contre 205 un amendement de M. Sabatier supprimant le droit de reprise, sauf en cas de démolition pour cause de salubrité publique.

Suite de la discussion ce matin.

Trains à prix réduits

POUR DUNKERQUE

A partir du 29 juin et jusqu'au 7 septembre inclus, la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en marche, les dimanches et jours de fêtes, un train à prix réduit qui circulera entre Tourcoing-Dunkerque et vice-versa, suivant horaires ci-dessous :

Tourcoing, départ, 5 h. 59 ; Roubaix, 6 h. 05 ; Croix, 6 h. 12 ; Lille, 6 h. 36 ; Dunkerque, arrivée, 8 h. 14 ; Dunkerque, départ, 21 h. 10 ; Lille, arrivée, 22 h. 31 ; Croix, 22 h. 51 ; Roubaix, 22 h. 57 ; Tourcoing, 23 h. 04.

Le prix des billets (valables exclusivement dans le train spécial ci-dessus) comportera une réduction de 50 % pour les billets délivrés au plus tard à 18 h., la veille du départ et une réduction de 45 % pour les billets pris après 18 heures ou le jour du départ.

Au départ de chacune des gares de Tourcoing, Roubaix, Croix et Lille, les prix s'établiront comme suit :

Tourcoing, 2e classe : 32, 16, 35, 18 fr. ; 3e classe : 21, 11, 23, 12 francs.

Roubaix, 2e classe : 31, 16, 34, 17 fr. ; 3e classe : 20, 10, 22, 11 francs.

Croix, 2e classe : 30, 16, 33, 17 fr. ; 3e classe : 20, 10, 22, 11 francs.

Lille, 2e classe : 27, 14, 29, 15 fr. ; 3e classe : 17, 9, 19, 10 francs.

POUR PARIS

Le dimanche 29 juin, à l'occasion de la Grande Semaine de Paris, des trains spéciaux à prix réduits (2e et 3e classes) seront mis en marche sur Paris dans les conditions indiquées ci-dessous :

1° *De Tourcoing à Paris et vice-versa :* Tourcoing, départ, 5 h. 11 ; Roubaix, 5 h. 19 ; Croix, 5 h. 26 ; Lille, 5 h. 59 ; Douai, 6 h. 28 ; Arras, 6 h. 53 ; Achiet, 7 h. 10 ; Paris, arrivée, 10 h. 02 ; Paris, départ, 19 h. 40 ; Achiet, arrivée, 22 h. 20 ; Arras, 22 h. 35 ; Douai, 23 h. ; Lille, 23 h. 38 ; Croix, 23 h. 57 ; Roubaix, 0 h. 04 ; Tourcoing, 0 h. 10.

2° *De Béthune à Douai et Paris.* — Aller : Train circulant en dédoublement du train 2.010 (Béthune, départ à 5 h. 11 ; Lens, arrivée à 5 h. 47) et en dédoublement du train 3.014 (Lens, départ, 6 h. 01 ; Douai, arrivée, 6 h. 49). Arrivée à Paris à 10 h. 10.

Retour : Départ de Paris en dédoublement du 321 (Paris, départ, 19 h. 35 ; Douai, arrivée, 22 h. 55). Pont-de-la-Deûle, arrivée, 23 h. 21 ; Leforest, 23 h. 29 ; Ostricourt, 23 h. 34 ; Dourges, 23 h. 42 ; Hénin-Liétard, 23 h. 48 ; Billy-Montigny, 23 h. 54 ; Lens, 0 h. 05 ; Bully-Grenay, 0 h. 17 ; Nœux, 0 h. 25 ; Béthune, 0 h. 32.

3° *De Valenciennes à Douai et Paris.* — Aller : De Valenciennes à Douai en dédoublement du 2.000 (Valenciennes, départ, 5 h. 23 ; Douai, arrivée, 6 h. 17). Arrivée à Paris, 10 h. 10.

Retour : Départ de Paris en dédoublement du train 321 (Paris, départ, 19 h. 35 ; Douai, arrivée, 22 h. 55).

Continuation de Douai à Valenciennes en dédoublement du 2.921 (Douai, départ, 23 h. 05 ; Valenciennes, arrivée, 23 h. 50).

4° *De Maubeuge à Paris.* — Aller : Train circulant de Maubeuge à Paris en dédoublement du train 108 (Maubeuge, départ, 6 h. 15 ; Paris, arrivée, 10 h. 15.

Retour : Paris, départ, 23 h. ; Le Cateau, arrivée, 1 h. 45 ; Landrecies, 1 h. 57 ; Hachette, 2 h. 05 ; Aulnoye, 2 h. 16 ; Hautmont, 2 h. 26 ; Sous-le-Bois, 2 h. 32 ; Maubeuge, 2 h. 36.

Prix des billets (aller et retour). — Ces prix comprennent le droit de timbre quittance et le cas échéant, la surtaxe locale temporaire :

Au départ de : Maubeuge, 2e classe, 55.95 ; 3e classe, 36.55. — Sous-le-Bois, 55.45 ; 36.25. — Hautmont, 54.75 ; 35.75. — Aulnoye, 52.75 ; 34.55. — Hachette, 50.85 ; 33.25. — Landrecies, 49.35 ; 32.25. — Le Cateau, 46.45 ; 30.35. — Tourcoing, 67.65 ; 44.25. — Roubaix, 66.95 ; 43.75. — Croix-Wasquehal, 66.45 ; 43.45. — Lille, 63.05 ; 41.15. — Douai, 54.05 ; 35.05. — Arras, 48.85 ; 32.05. — Achiet, 44.25 ; 28.95. — Béthune, 65.45 ; 42.75. — Nœux, 64.45 ; 42.15. — Bully-Grenay, 62.75 ; 41.05. — Lens, 61.25 ; 40.15. — Billy-Montigny, 59.65 ; 38.95. — Hénin-Liétard, 59.25 ; 38.85. — Dourges, 58.15 ; 37.85. — Ostricourt, 57.65 ; 37.85. — Leforest, 56.45 ; 36.85. — Pont-de-la-Deûle, 55.45 ; 36.25. — Valenciennes, 63.75 ; 41.85. — Beuvrages, 62.55 ; 40.85. — Raismes, 62.05 ; 40.55. — Wallers, 60.55 ; 39.45. — Somain, 58.55 ; 38.35. — Montigny-en-Ostrevent, 56.65 ; 37.05.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement avec les billets spéciaux qui ne donnent droit qu'au transport des colis à la main d'un volume assez réduit pour ne pas encombrer les compartiments de voyageurs.

La scène sanglante DE DOUAI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des querelles conjugales

Des querelles dans le ménage ? Il y en avait comme partout ailleurs, mais sans excès. Watel cependant s'en montrait assez irrité par moments, mais d'une irritation à froid.

La dernière eut lieu lundi, à propos de pas grand chose, comme toujours. Et excédé, l'ouvrier déclara devant sa femme et des membres de sa famille, qu'il se vengerait.

Mme Watel, habituée sans doute à ces sortes de menaces, qu'elle excusait d'ailleurs, n'y attacha pas d'importance,

Cependant, elle se rendait bien compte, ainsi que son entourage, que son mari n'était point dans un état normal.

Et le médecin de la famille, venu visiter Watel, conseilla à ce dernier d'aller à l'Hôtel Dieu. Il s'y rendit hier matin. Mais à l'établissement charitable, on ne l'admit pas ainsi tout de suite. D'autres formalités étaient nécessaires sans doute.

Quoi qu'il en fut, Watel devait y revenir dans l'après-midi, à 14 heures.

Les préliminaires du drame affreux

L'ouvrier rentra donc chez lui ; il prit, comme de coutume, son repas en famille. Il ne se montra pas plus fébrile qu'à l'ordinaire. Le dîner terminé, Mme Watel envoya ses deux fillettes à l'école. Puis, vers 13 h. 30 elle s'installa dans la petite salle, près de la fenêtre, face au jardinet.

C'est alors que la volonté du drame affreux s'imposa à l'esprit de Watel. Sans attirer l'attention de sa femme, il prit un rasoir, le mit dans la poche de son veston et alla s'accouder sur la cheminée, derrière son épouse.

Il resta ainsi silencieux pendant une dizaine de minutes.

Egorgée !

Et soudain, sauvagement, il se précipita sur la malheureuse qui lui tournait le dos et sans un mot, d'un coup terrible de son arme, il lui trancha la gorge.

La pauvre femme, le cou béant d'une large plaie d'où le sang partait à flot, eut la force de se lever. Eperdue, elle s'enfuit dans la petite cuisine, atteignit la porte, mais blessée à mort son geste suprême s'acheva sur le seuil. Elle s'écroula dans les bras de sa belle-mère qui, juste à cet instant, arrivait.

« Maintenant, ça va mieux... »

Watel, son crime accompli, ne bougea point.

Et lorsque M. Vieillard, commissaire central ; son secrétaire, M. Haccard ; les brigadiers Mercier, Dupont et Pantigny arrivèrent peu après, le misérable les accueillit impassible, les yeux secs, comme si rien ne s'était passé.

Interrogé, il parla vaguement de la scène conjugale précédente, en disant qu'il n'était rien dans sa maison.

— Mais enfin, lui demanda-t-on, regrettez-vous ce que vous avez fait ?

— Oui, je regrette, mais on me tirait dans les mollets. Maintenant, ça va mieux.

Après cette répartie insensée, il reprit son attitude inconsciente.

L'enquête du Parquet

Peu après le drame, le docteur Faucheux qui passait par là, avait été appelé ; il ne put, évidemment, que constater le décès.

Le Parquet, prévenu aussitôt, se rendit sur les lieux en la personne de MM. Follin, procureur de la République ; Poulet, juge d'instruction ; Jolicart, greffier ; Masserand, juge suppléant et Potier, secrétaire.

Les constatations faites, les magistrats se retirèrent, cependant que le cadavre de la victime était transporté à l'Hôtel Dieu, aux fins d'autopsie.

Quant au meurtrier, emmené au Parquet, il fut, après que M. Poulet l'eut à nouveau interrogé, mis sous mandat de dépôt et écroué à la prison de Cuincy.

La foule s'était amassée près de la maison du drame. Les gens commentaient le tragique événement : les uns, l'attribuant à la jalousie, d'autres à un geste de démence, ce qui est plus vraisemblable.

Il était 16 h. 30. Et à cet instant, sous la charitable protection d'une voisine, deux mignonnes petites filles revenaient sagement de l'école, dans la complète ignorance de l'affreux drame qui les rendait orphelines.

R. J.

Une femme tira trois coups de revolver sur son mari endormi

Une femme, nommée Pierrine Dadovani, 18 ans, demeurant rue Alphée Cartier, à Marseille, a tiré trois coups de revolver sur son mari endormi. Elle s'est ensuite constituée prisonnière. L'état de M. Dadovani est assez grave.

La meurtrière, qui est mère de deux enfants, a été laissée en liberté. Elle a déclaré qu'elle avait tiré sur son mari parce que ce dernier ne lui donnait pas assez d'argent pour l'entretien du ménage et qu'il la poussait à s'en procurer par d'autres moyens.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Jeudi 26 Juin 1930

Soleil : Lever à 3 h. 50 ; Coucher à 19 h. 56.
Lune : Lever à 3 h. 08 ; Coucher à 20 h. 37.
Aujourd'hui : Ste-Héloïse. Demain : Ste-Adèle.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 25 juin 1930 à 18 heures : baromètre, 753 mm. 2 ; hausse depuis la veille à 18 h., 2 mm. 6 ; Thermomètre : fronde, 19.6 ; minima, 9.8 atteint à 5 h. ; maxima, 22.0 atteint à 15 h. — Etat hygrométrique : 69 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant ; Direction du vent : Sud, Sud-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Sud, Sud-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : Doux, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps nuageux le matin, orageux après-midi avec quelques averses ou orages ; vent d'Est à Sud-Est, 3 à 5 m. Température en hausse minimum et hausse de 3 degrés.

Une très grave affaire de mœurs à Halluin

Un garçonnet de six ans et demi a été victime des agissements d'un odieux individu sous menace de mort

A Halluin, le populaire quartier de la Rouge-Porte, au Chrisdal, dit-on, a été mis en grand émoi dans la soirée de lundi, par une très grave affaire de mœurs, dont fut victime un garçonnet de 6 ans 1/2, le plus jeune de cinq enfants d'une brave famille ouvrière halluinoise, très estimée et dont le chef est ouvrier tisserand.

Des parents affolés

Dans un baraquement de la rue Saint-Pierre, au n° 18, quartier de la Rouge-Porte, habite une brave famille ouvrière, les époux Castro-Desmet et leurs cinq enfants, dont le plus jeune est âgé de 6 ans 1/2.

Lundi soir, le frère de Mme Castro, M. Alphonse Desmet, demeurant au Mont-d'Halluin, venait à bicyclette rendre visite à la famille. Vers 19 heures, ce dernier partit et l'un des enfants, le jeune Samuel Castro, 6 ans 1/2, demanda à son oncle de l'emmener «un bout» sur sa bicyclette.

Pour satisfaire ce caprice, M. Alphonse Desmet l'emmena sur son vélo.

Dix heures du soir était arrivée et l'enfant n'était toujours pas de retour chez ses parents.

On juge de l'inquiétude des malheureux, qui se mirent, avec des voisins, à la recherche du petit.

Vers 11 h. 15, une femme vit un homme se dirigeant sur Menin, avec sur son dos, un enfant qu'elle reconnut pour être le petit Castro.

Appelant l'individu de loin, ce dernier mit l'enfant à terre et s'éloigna.

Le petit tout transi de peur, fut remis à ses parents qui ne purent connaître le soir même, de l'enfant, la cause de ce retard.

Le récit de l'enfant

Le lendemain matin mardi, la mère du petit Samuel, avant de l'envoyer à l'école, entreprit d'interroger l'enfant.

Après bien des hésitations dues encore à la peur, l'enfant avoua avoir été victime d'un ignoble individu qui le menaça de mort avec un couteau et qui voulait l'emmener à Menin

La pauvre mère accourut de suite au commissariat de police, conter les faits à M. Joveniaux, commissaire de Police.

Ce dernier interrogea habilement l'enfant et put savoir exactement ce qui s'était passé.

La scène, dans un champ de blé

Nous avons dit plus haut que l'oncle, M. Alphonse Desmet, avait pris l'enfant sur son vélo. En cours de route, arrivé carrière Haquette, en face de la ferme du même nom, il plaça le petit à terre, en lui recommandant bien de retourner de suite chez ses parents.

L'enfant obéit et retourna sur ses pas. Il se trouvait encore à la carrière Haquette, à environ 700 mètres dans les champs, de la demeure de ses parents, lorsqu'il vit arriver un homme qui mangeait des crevettes. L'individu lui en donna quelques-unes puis l'entraîne dans un champ de blé voisin.

Soudain, il sortit un couteau et sous menace de mort, il se livra à des gestes et à des actes ignobles.

Il tint l'enfant couché près de lui, dans le champ de blé, jusque vers 11 heures du soir. Il allait partir avec ce dernier à Menin, l'ayant déjà mis sur son épaule, quand une femme le vit, ainsi que nous le disions plus haut.

Un sale individu

M. Joveaux, commissaire de police, posa ensuite des questions à l'enfant dans le but d'obtenir un signalement de cet homme, puis entreprit des recherches, habilement secondé par le garde champêtre Cyprien Nollet. De vagues indications recueillies dans le quartier « du Chrisdal », Rouge-Porte, firent naître des soupçons sur un être très mal noté, paresseux, travaillant irrégulièrement et de famille très peu recommandable.

A la recherche du coupable

Discrètement les faits furent vérifiés et les soupçons devinrent une certitude.

On chercha l'individu en question, qui resta introuvable pendant la journée de mardi.

Vers le soir, le garde champêtre Rombaux, apprit cependant que l'énergumène assistait à une séance de cinéma, salle Bouckson, aux Baraques, à Menin.

Patiemment, ce garde exerça une surveillance et vers 9 h. 30 le triste personnage fut cueilli par lui et amené, malgré son air étonné et courroucé, au poste de police.

Des aveux, enfin

L'interrogatoire du commissaire se prolongea pendant des heures, l'homme persistant à dire qu'il ne connaissait pas le bambin. Cela recommença le lendemain matin. On ne pouvait rien tirer de l'individu.

Dans l'intervalle, l'enfant fut même amené et reconnut son agresseur qui fut fouillé et dans les poches on trouva le couteau dont il fut question.

Enfin, à midi, voyant les preuves s'amonceler contre lui, il se mit à table et passa carrément aux aveux. Il reconnut tous les faits.

Conduit au Parquet et écroué

Le triste sire, un sieur Camille Declercq, journalier, 28 ans, célibataire, demeurant avec sa sœur, rue de la Montagne, 22, à Halluin, sujet belge, a été dans le courant de l'après-midi d'hier mercredi, conduit à Lille et mis à la disposition du Parquet.

Cette affaire lui vaudra la comparution devant la Cour d'Assises.

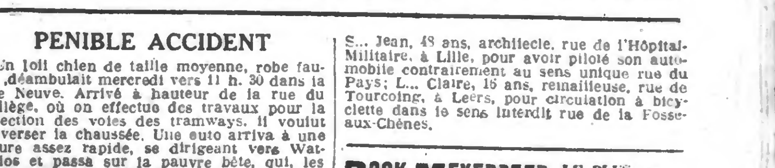

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9 51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

PENIBLE ACCIDENT

Un joli chien de taille moyenne, robe fauve, déambulait mercredi vers 11 h. 30 dans la rue Neuve. Arrivé à hauteur de la rue du Collège, où on effectue des travaux pour la réfection des voies des tramways, il voulut traverser la chaussée. Une auto arriva à une allure assez rapide, se dirigeant vers Wattrelos et passa sur la pauvre bête, qui, les reins brisés, resta couchée sur la chaussée. Dans un effort d'énergie, le chien se releva et partit vers la place de la Liberté, où soudain il s'affaisa, souffrant atrocement, pour ne plus se relever.

Une foule de curieux s'étant amassée, commenta avec véhémence contre le chauffeur, qui n'avait même pas daigné stopper.

Plus de 250.000 personnes ont déjà visité les IIImes FLORALIES VALENCIENNOISES
Profitez des derniers jours pour admirer cette superbe
EXPOSITION D'HORTICULTURE LA PLUS VASTE DU MONDE
Clôture et vente des produits exposés : lundi 30 juin 1930

COLLISION

Une collision sans gravité s'est produite hier après-midi, à 15 h. 15, rue du Vieil-Abreuvoir, entre un camion automobile conduit par le chauffeur Robert Noif, 24 ans, demeurant à Wervicq, 16, rue de Bousbecque, et la voiture d'ambulance de l'Hôpital de la Fraternité, pilotée par M. Gustave Venesche, 37 dans, demeurant 153, av. Linné, à Roubaix.

Par suite du choc des dégâts matériels ont été occasionnés aux deux véhicules. M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

LA POLICE DE LA CIRCULATION SEVIT

La circulation très intense qui règne journellement dans notre ville, engage les usagers de la route à prendre toutes mesures de prudence nécessaires afin d'éviter les accidents qui, malheureusement, se produisent trop souvent. Aussi, la police a-t-elle reçu des ordres en conséquences pour faire respecter le règlement de police municipale et les prescriptions du code de la route. Au cours de la journée d'hier, procès-verbal a été rédigé à la charge de S... Alfred, 36 ans, négociant rue de l'Ouest, pour avoir circulé rue du Maréchal-Foch, pilotant une automobile dont la plaque d'identité était invisible ; L... Marguerite, 44 ans, avenue St-Roch, à Valenciennes, pour le même motif et pour avoir roulé à la vitesse de 45 km. à l'heure rue de Lille ; S... Jean, 48 ans, architecte, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, pour avoir piloté son automobile contrairement au sens unique rue du Pays ; L... Claire, 15 ans, remailleuse, rue de Tourcoing, à Leers, pour circulation à bicyclette dans le sens interdit rue de la Fosse-aux-Chênes.

BOCK MEYERBEER LE PLUS.......FIN

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Tous les jeunes gens qui se produisent dans l'une ou l'autre des différentes catégories des concours de chant, devraient comprendre qu'il est nécessaire aux chanteurs comme aux comédiens de savoir parler correctement le français. En dehors de leurs catégories respectives, ils se devraient donc tous de figurer au concours de déclamation. Dans leur intérêt, nous les y engageons vivement. Les critiques MM. Arthur Duhemel, Raymond Goudsmedt, Napoléon Lefebvre et Jules Sagot qui composent le jury, seront pour eux d'une utilité incontestable.

Cette année, un mouvement semble se dessiner dans ce sens. Nous y applaudissons et souhaitons de voir très serrée la lutte qui se déroulera le 14 juillet prochain, dans la salle de théâtre du Foyer d'éducation ouvrière, rue Jules-Guesde.

FETES OFFICIELLES DES QUARTIERS EPEULE, TRICHON, ALLUMETTE, ALOUETTE (5, 6 et 7 Juillet)

Un grand bal champêtre, pendant les trois jours aura lieu angles rue d'Isly et Boulevard Montesquieu avec le gracieux concours d'une musique renommée. Pour le Carnaval d'Eté et les chars-réclames désirant participer au cortège il est rappelé aux intéressés que le délai d'inscription expire bientôt et ils sont priés de se mettre en rapport au plus tôt avec le comité des fêtes.

P.-S. — Les quêteuses et quêteurs, réunion jeudi 26 courant à 19 h. 30 au siège 210, rue de l'Epeule.

AFFAIRES EXCEPTIONNELLES. Aux 100.000 CHEMISES DE PARIS », vente spéciale à des prix extrêmement réduits. Chemises avec 2 cols : Zéphyr rayé ou Jumel écru (valeur 35 fr.), 24 fr. 90 ; Fil-à-fil extra (valeur 40 fr.), 29 fr. 75, SUCCURSALE DE LILLE, 79, rue Nationale.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aujourd'hui jeudi 26 juin 1930, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites, dans un local du service d'hygiène, rue de Cassel, 45, (Square Wibaux).

FEUILLETON DU 26 JUIN 1930. — N° 19

Et un espoir qui éclairait soudain comme le feu du ciel qui déchire la nue noire, les ténèbres grondantes de son cerveau, lui venait : elle ne savait pas qui... elle ne pouvait pas savoir.

En ce moment, il se disait ce qu'elle se disait aussi ; on relâcherait ce vagabond, comme les deux autres, comme ceux que l'on pouvait arrêter encore.

La justice lancée sur de fausses pistes, c'était un répit, lui laissant le temps de devenir absolument maître de ses impressions, de trouver le calme qui réduirait les doutes à néant, si des doutes devaient jamais l'effleurer.

Vis-à-vis de cette morte sur laquelle tombaient les pelletées de terre, il n'éprouvait plus qu'une colère, une rancune haineuse : n'avait-elle pas fait de lui l'honnête homme conciliant et doux, un assassin ? voué sa vie au remords éternel, au remords traître, qui nous frappe sans crier gare, en pleine nuit de tranquille sommeil, en plein milieu familial, dans le courant des occupations, alors que le poursuivant souvenir a fui votre esprit.

Il ressentait même un étonnement ; il se demandait à cet instant où le vieux coureur de grands chemins pénétrait dans le local municipal, si ce n'était pas ce vagabond le meurtrier.

Se pouvait-il, en effet, que lui, Me Claude Varagniez, un intelligent, un cérébral, habitué à mater, sous le raisonnement, non seulement ses passions, dans les grandes circonstances de la vie, mais son caractère à travers les mille difficultés dont elle est hérissée, fût descendu à une fureur de brute, eût frappé comme un boucher ?

Non, il ne pouvait pas croire que ce fût lui le coupable.

Jusque chez le notaire, où l'on se rendit, en longeant l'unique rue du village, Claude se répéta que c'était un autre, peut-être ce mendiant... que Chérie ne trouvait personne, qu'elle avait vu fuir un individu, la besace au dos, aussitôt après le crime.

Puis, en se trouvant devant la porte de l'étude, surmontée de l'écusson de cuivre, une pensée obsédante, malgré les efforts faits depuis la fatale nuit pour l'écarter, un souvenir qui le ramenait à la réalité, avec sa responsabilité terrible, lui reprit le cerveau comme une griffe.

« Vous n'aurez rien, lui rugissait dans la figure la tante Agathe, ni vous ni les vôtres, par un arpent de terre ! »

L'avait-elle, quand elle lui criait cela, déjà déshérité, ou n'était-ce que la menace de ce qu'elle ferait demain ?

Cette fortune qui, de droit, lui revenait, qui les sauverait du cataclysme, lui, sa femme, ses enfants, tout ce qu'il chérissait au monde, qui donnerait une dot à sa fille ; ces onze cent mille francs lui échapperaient-ils ?

Sans s'en rendre compte, Claude descendait, dans l'obsession de cette idée, au rôle de criminel vulgaire ; il voulait au moins le prix du sang.

Néanmoins, quand le notaire eût lu les dernières volontés, très brièvement, très nettement exprimées, qu'un lourd silence stupéfié accueillit, il ne parut pas plus abasourdi que les autres.

Pételou, le jardinier, et la Pételoune, la femme, deux ou trois domestiques, puis les fermiers qui se pensaient tous couchés sur ce testament inouï, sentaient la colère de la déception. — Il ne leur échoirait, à l'un comme à l'autre, que la somme dérisoire de cent francs — colère surmontée par la surprise de pareilles dispositions.

Mme Agathe Varagniez instituait, comme légataire universelle, sans autre charge que ces quelques centaines de francs à distribuer à son personnel, l'enfant aujourd'hui jeune fille, élevée par elle, Pulchérie, son souffre-douleur, « en réparation de ce qu'elle lui avait fait endurer et en lui demandant de venir quelquefois sur sa tombe.. »

Comme personne ne rompait le silence, surpris lui-même car il ignorait le contenu de l'enveloppe qu'il avait ouverte, le testament déposé entre ses mains, et rédigé en bonnes et dues formes, étant olographe, l'officier ministériel continua sa lecture quelques lignes ajoutées à celles formulant le vœu suprême :

« En même temps que ce testament, je « remets à mon notaire, Me Béchu, une en« veloppe de dimensions semblables à celle « qui le contient, cachetée du même sceau : « la mort peut me surprendre à l'impro« viste. Pulchérie peut être maîtresse de « la fortune que je lui lègue avant que j'aie « paré à son établissement ; cette seconde « enveloppe devra lui être remise, qu'elle « ait choisi ou non un époux, à ses vingt« cinq ans révolus.

« A cet âge, son jugement sera assez sûr « pour qu'elle n'agisse pas à la légère, « pour qu'elle garde secrète ma révélation, « pour qu'elle la divulgue, suivant les cir« constances et suivant son appréciation.

« Fait en pleine santé, saine d'esprit, au « château du Val-Rose, le 5 octobre 1880.

« Agathe-Marie Levernet,
« Vve Varegniez. »

L'acte datait d'un an, à quelques jours près le lendemain du départ pour Paris, après leur séjour annuel, des neveux de la châtelaine.

Maintenant que la stupeur se dissipait un peu, on regardait, au fond de la salle, l'héritière qui, dès l'arrivée, se collait au mur, derrière tout le monde, anxieuse, se souvenant, elle aussi, des paroles crachées par la tante à la face du neveu, et se demandant si elle avait mis, dès avant la scène, sa menace à exécution.

Elle n'avait pas l'air de comprendre que c'était à elle, la fortune.

VI

Le père la Bique ne fut pas conduit à Béziers ; on ne le relaxa pas non plus.

Tout le jour, les moutards morveux purent venir s'accrocher au grillage de la prison ; chacun eut le loisir de regarder son visage aux yeux flambants, grimacer dans sa barbe inculte.

Quelquefois deux grandes mains osseuses secouaient les barreaux de fer à les desceller, et la voix gutturale du vieux, enrouée par la fureur, répétait :

— Donnez-moi au moins mon chien... faites entrer mon Six-Sous !

La bouteille de carthagène que lui promettait le garde champêtre et qu'il lui passa par la fenêtre ne l'apaisa point ; il la plaça dans un coin et recommença d'intervalle en intervalle à vociférer, pendant que le barbet assis sur son derrière, au milieu de la route, hurlait et aboyait, quand il ne s'élançait pas en bonds désordonnés vers cette fenêtre qu'il ne pouvait franchir.

Après s'être consultés, maire, adjoint et garde, on prit enfin le parti qu'on aurait dû prendre plus vite : Six-Sous fut invité à passer à son tour au violon.

Le calme y régna, dès lors, et quand on porta au prisonnier sa pitance du soir, on le trouva dormant à poings fermés, son chien roulé en boule contre lui, la bouteille de vin blanc vidée.

Si le « vagabond malgré lui » n'avait pas fait le trajet du Val-Rose à Béziers entre deux gendarmes, c'est que le lendemain de l'enterrement de Mme Agathe Varagniez devait avoir lieu, au château, une autre descente de justice.

Les déclarations des rôdeurs de grandes routes, déjà arrêtés, n'avaient sans doute pas paru des plus claires, car on les amenait sur le lieu du crime.

Par la même occasion, la Bique y subirait un premier interrogatoire.

Sa nuit passée au violon, le vieil homme fut avisé qu'il allait en sortir, provisoirement du moins ; il interrogea, on lui répondit qu'il saurait bientôt à quoi s'en tenir, et comme c'était au fond un philosophe, après quelques gestes encore avec son gourdin, accompagnés des grondements de Six-Sous, il suivit sans difficulté les gendarmes qui, cette fois, vinrent le chercher.

Dans le grand salon, où Mme Varagniez avait passé toute la soirée précédant l'assassinat à tricoter son bas de laine, les membres du Parquet étaient de nouveau réunis.

Avec eux, une seule personne, la fille adoptive de la défunte et sa légataire universelle.

On venait de mettre en présence de celle-ci, pour les reléguer ensuite, gardés à vue dans la cuisine, les deux pauvres hères dont les alibis n'étaient pas clairs.

La jeune fille, tout en avouant qu'elle ne pourrait le reconnaître, affirmait que l'homme entrevu par elle était d'une taille élevée, beaucoup plus grande que les deux vagabonds...

— Et celui-là ? fit le juge d'instruction en regardant entrer la Bique.

L'héritière manifesta une émotion plus intense que celle éprouvée en face des malheureux qui venaient de sortir.

— Le pauvre ! oh ! non, ce n'est pas lui... ce n'est pas lui, je le jure ! il n'avait pas de peau de chèvre sur les épaules

— En êtes-vous sûre ?

(A suivre.)